

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 224

28 janvier 2008

SOMMAIRE

Adeo Management S.A.	10707	International Consulting & Partners S.A.	10725
Albion Capital Corporation S.A.	10732	Inveca S.A.	10706
Altra Investments P.I. Sàrl	10732	Kernel Sàrl	10737
Arch-Immo Consulting S.à r.l.	10740	La Fermette S.à r.l.	10736
Arch-Immo Consulting S.à r.l.	10740	L.M.G. Miet- und Handelsgesellschaft A.G.	10741
Arizona Lounge	10734	Martello Invest S.A.	10752
Arizona Lounge	10734	Moda Inc. s.à.r.l.	10752
Aviation Associates S.à.r.l.	10735	Nadlan Investissements S.A.	10731
Aviation Associates S.à.r.l.	10736	Nadlan Investments S.A.	10732
Aviation Associates S.à.r.l.	10736	Nimax S.A.	10733
Bati Safe, s.à r.l.	10733	Norbert Medinger S.à r.l.	10738
Biff-Auto-Wash S.à r.l.	10734	Oekobati S.A.	10740
Buttik Cado s. à r.l.	10741	Oximed Consulting G.m.b.H.	10706
CI Concept International S.A.	10741	Parkes S.à r.l.	10738
Ciyow International S.à.r.l.	10737	Parkes S.à r.l.	10738
Dr Liz Junio S.à r.l.	10734	Pixxell S.à r.l.	10734
Efisia Investments Holding S.A.	10731	QUEBEC Holding (Luxembourg) S.à r.l.	10726
Eitermillen S.A.	10736	Schlesserei Mendel S.à.r.l.	10739
E.L.E. Lux S.A.	10737	Sky Capital S.A.	10731
Ernst S.A.	10732	Soluna Consulting S.A.	10731
European Retail Income Venture II Feeder S.C.A.	10707	Somera Services International S.A.	10725
Europe Tours s. à r.l.	10733	Special Service Agency S.à r.l.	10706
Expansion Real Estate S.A.	10737	Spesa GmbH	10739
Finsweet S.A.	10736	Sphere Time International	10733
Frisange Services S.à.r.l.	10735	Summerwind S.A.	10738
Garbo Investment S.A.	10725	Summerwind S.A.	10739
Gefinor S.A.	10747	Summerwind S.A.	10740
Gimpel + Partner Ingenieurgesellschaft m.b.H.	10735	Tecnoplus s.à r.l.	10739
Grimaud S.à r.l.	10742		
Hegalux sàrl	10735		

Special Service Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 22.590.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SPECIAL SERVICE AGENCY s.à r.l. (B 22.590), avec siège social à L-2017 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 31 décembre 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2008007656/2630/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Inveca S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.045.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- INVECA s.a. (B 44.045), dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 24 février 2004;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 31 décembre 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2008007657/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Oximed Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 65.777.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- OXIMED CONSULTING G.m.b.H. s.à r.l. (B 65.777), dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 17 avril 2001;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 31 décembre 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2008007658/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Adeo Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.223.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008007881/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05812. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.907.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. EUROPEAN RETAIL VENTURE II S.A, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed of Luxembourg Notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg dated 19 November 2007, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

represented by Mr Peter Rainer Nonnengässer and Mr Harmen Hanekamp, acting jointly in their capacity as director of the company.

2. OP LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, a limited company governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PC Box 308 00101, Helsinki, Finland,

represented by Ms Bernardine Vos, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 3rd December 2007,

3. OP BANK GROUP PENSION FUND, a pension fund governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PC Box 308 00101, Helsinki, Finland

represented by Ms Bernardine Vos, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on 3rd December 2007,

4. OP BANK GROUP PENSION FOUNDATION, a foundation governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PC Box 308 00101, Helsinki, Finland,

represented by Ms Bernardine Vos, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on 3rd December 2007,

5. OP BANK GROUP MUTUAL INSURANCE COMPANY, a limited company governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PC Box 308 00101, Helsinki, Finland,

represented by Ms Bernardine Vos, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on 3rd December 2007.

The above proxies, initialled ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declared to organize among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Corporate name.

1.1. There is hereby established among the subscribers and all persons who may become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which shall be governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the «Law») and by the present articles (the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the corporate name of EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE II FEEDER S.C.A. (the «Company»).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2. The General Partner (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.3. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the General Partner.

3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the «Connected Companies»). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object

in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital.

5.1. The subscribed capital is fixed at EUR 31,511.- (thirty-one thousand and five hundred eleven Euro), represented by 1 (one) share of Unlimited Shareholder («action de commandité», herein defined as «Class A Share») and 31,510 (thirty-one thousand five hundred ten) shares of Limited Shareholder («actions de commanditaire», herein defined as «Class B Shares»; together, with the Class A Shares, herein as the «Shares»), with a par value of EUR 1.- (one Euro) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the «Shareholders».

5.2. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles or by the General Partner with the limits of the authorised capital.

5.3. In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders(s).

5.4. The Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law.

6. Authorised capital.

6.1. The Company has an authorised capital (including its issued capital) of a maximum amount of EUR 23,000,001.- (twenty-three million and one Euro) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2. The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made in execution of capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time by the Company.

6.3. Until 6 December 2012 at the latest, and in compliance with any agreement possibly entered into from time to time by the Company, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue of new Shares or increase in nominal value of existing Shares to the Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the Law, these Articles or any agreement possibly entered into from time to time by the Company. The General Partner is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4. These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.5. In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6. The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital, the issue of new Shares and the subsequent amendment of the Articles enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

7. Form of shares.

7.1. The Shares shall be in registered form.

7.2. All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at its registered office. The register will contain the name of each Shareholder, its effective or elected domicile, the number of Shares owned and the paid up amount of each Share.

7.3. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

7.4. If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the registered office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

7.5. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Transfer of shares.

8.1. In case of transfer to a new Shareholder, the transfer shall be completed in accordance with this article 8. Any transfer of Shares shall be notified to the Company in compliance with Law.

8.2. Subject to the overriding restriction that Class B Shares may only be sold or transferred to Qualified Investors, in the case of transfer of Class B Shares to a third party, the transfer will be subject to the following conditions:

8.2.1. Right of First Offer

(a) A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell all of its Class B Shares (the «Offered Shares») must give notice of such an intent (the «Transfer Notice») to the General Partner setting out the details of the Offered Shares and a price, which must be in cash only, per Class B Share it wishes to receive (the «Share Price»). The General Partner shall, within five (5) Business Days of receipt of such Transfer Notice, offer the Offered Shares to the other Class B Shareholders in proportion to their respective amounts of Commitment. The Offered Shares shall be offered at the Share Price and on the same terms and conditions provided for in the Transfer Notice (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for a period of forty-five (45) days (including the five (5) Business Days period granted to the Manager) («Offer Closing»). In the absence of express acceptance of the offer prior to the Offer Closing, the Class B Shareholders shall be deemed to have refused such offer.

(b) On accepting an offer, each Class B Shareholder shall notify the General Partner of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Class B Shareholders accept the offer, that the Class B Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

If the first notifications received by the General Partner show that the Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the General Partner shall inform the Class B Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class B Shareholder and the number of remaining Class B Shares, within three (3) Business Days of receiving the last notification. Each Class B Shareholder shall then notify the General Partner of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase within three (3) Business Days.

(c) If not all of the Class B Shareholders accept the offer the Offered Shares shall be sold to those Class B Shareholders, which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to paragraph (b) in proportion to their respective Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class B Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class B Shareholder.

(d) The General Partner shall, no later than the Offer Closing (which may be extended pursuant to paragraph (b)) notify the Selling Shareholder if the other Class B Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class B Shareholders accordingly. If the other Class B Shareholders decide not to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may freely sell them to a bona fide third party, provided that (i) such sale is completed within six (6) months of the Offer Closing, (ii) the price per Class B Share payable by the third party is not lower than ninety-five per cent (95%) of the Share Price and (iii) the sale is executed on the Agreed Terms.

(e) If the right of first offer is duly exercised, the Selling Shareholder irrevocably undertakes to (i) sell to the other Class B Shareholders, on the Agreed Terms, the Offered Shares within one (1) month of the Offer Closing and (ii) execute any document enabling the sale to be valid and enforceable against the Company and third parties.

8.2.2. Transfer to Affiliate(s)

A sale and assignment or a transfer by a Shareholder (a «Transferor Shareholder») of its Class B Shares to one of its Affiliates (individually a «Transferee Affiliate») shall be permitted, provided that:

(a) The Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as holder of the Class B (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) of the Transferor Shareholder;

(b) The Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a holder of the Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) of the Transferor Shareholder;

(c) The Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as an investor for or holder of the Class B Shares including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) of the Transferee Affiliate (whether assumed from the Transferor Shareholder, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(d) In the event that the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class B Shares back to the Transferor Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this Article 8.2.2.

The provisions of Article 8.1.2 shall not apply to the transfer of Class B Shares to Affiliates.

8.2.3. Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Class B Shares.

8.2.4. When permitted and unless otherwise consented to by the General Partner, a sale, an assignment or a transfer must be of all and not less than all the Class B Shares held by the Transferor Shareholder and shall not result in either material detrimental tax consequences for the Company or violation of any law by the Company.

8.2.5. Furthermore, no sale, transfer or assignment of Class B Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of the Shareholders Agreement and that it takes over the unfunded Commitment of the Selling Shareholder.

8.2.6. A transfer for purposes of these Articles shall include any direct or indirect transfer of control over or of a Shareholder, such as a transfer of shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

8.2.7. Each Shareholder agrees that it shall not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Class B Shares unless all the conditions and procedures described in these Articles and the Shareholders Agreement have been satisfied and complied with.

8.3. No right to redemption of the Class B Shares

None of the Shareholders shall be entitled or shall take any action to cause the Company to redeem any of its Class B Shares.

8.4. Agreement to sell Class B Shares

In the event that the General Partner deems it to be in the best interest of all the Shareholders to sell or exchange their Class B Shares, the General Partner may recommend to the Shareholders that they sell or exchange their Class B Shares subject to obtaining the prior approval of the Investors Advisory Committee. If the Investors Advisory Committee agrees to sell or exchange all of the Class B Shares of the Company or to merge the Company with another entity, each of the Shareholders agrees to sell or transfer its Class B Shares along with the other Shareholders. Subject to the approval by the Investors Advisory Committee of the sale and exchange agreement, the Class B Shareholders shall be entitled to receive as their share of the purchase price an amount of cash and/or number of shares equal to the amount of the cash remittance they would have received pursuant to Article 29 with respect to their Class B Shares, as if the assets of the Company had been sold and the Company liquidated for the same aggregate proceeds as realised from the sale of the Company.

Chapter III. Management

9. Management.

9.1. The Company shall be managed by EUROPEAN RETAIL VENTURE II S.A., a private limited liability company (société anonyme) organized and existing under the Law (herein referred to as the «General Partner»), in its capacity of sole Unlimited Shareholder of the Company.

9.2. The General Partner may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by means of a resolution of Shareholders representing at least two thirds of the share capital of the Company.

9.3. The Class B Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

10. Powers of the general partner.

10.1. The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest.

10.2. The General Partner may in particular enter into administration and management agreements with the Company and appoint an independent chartered accountant to audit the Company if so appropriate. The General Partner may consult the Supervisory Committee pursuant to the article 15 of the Articles.

10.3. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

11. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of incorporation of the General Partner. No Limited Shareholder shall represent the Company.

12. Delegation of powers.

12.1. The General Partner may, at any time, appoint agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

12.2. The General Partner will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Liability of the shareholders.

13.1. The General Partner shall be liable with the Company for all debts and losses which cannot be recovered on the Company's assets.

13.2. The General Partner shall not however be bound by the reimbursement to the other Limited Shareholders of the paid amounts on the Class B Shares.

13.3. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and, unless otherwise

provided by the Law, shall only be liable for payment to the Company of the nominal value paid for each Class B Share they hold in the Company.

14. Dissolution, Incapacity of the general partner.

14.1. The Company shall not be dissolved in case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act.

14.2. In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.

14.3. Within fifteen (15) days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by Article 19.

14.4. The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall appoint one or more new General Partners.

14.5. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter IV. Supervisory board

15. Supervisory board.

15.1. The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members, who need not to be Shareholders (the «Supervisory Board»).

15.2. For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

15.3. The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

15.4. The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Board.

16. Election.

16.1. The members of the Supervisory Board will be elected by the Shareholders resolutions for a period not exceeding six (6) years. The Unlimited Shareholders will determine their number but such number may not be below three (3). In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election. The members of the Supervisory Board are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.

16.2. In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three (3), the General Partner shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

16.3. If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

17. Meetings of the supervisory board.

17.1. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

17.2. The Supervisory Board will meet in Luxembourg upon call by the chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

17.3. The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

17.4. Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by telegram, by telefaxed letter or by email to all members at least five (5) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

17.5. The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by telegram, by telefaxed letter or by email. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

17.6. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

17.7. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

17.8. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

17.9. One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

17.10. A written resolution, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

18. Minutes of meetings.

18.1. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting, together with any member of the Supervisory Board or with the secretary. The proxies will remain attached thereto.

18.2. Copies or extracts of such minutes will be signed by the chairman alone or by a member of the Supervisory Board together with the secretary.

Chapter V. General meeting of shareholders

19. Powers of the general meeting of shareholders.

19.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

19.2. The meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

20. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Wednesday of December at 3.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

21. Other general meeting.

21.1. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders.

21.2. Such meetings must be convened if Shareholders representing one tenth of the Company's capital so require.

22. Convening notice.

22.1. The general meeting of Shareholders is convened by the General Partner by way of a written notice setting for the agenda of the meeting and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shares.

22.2. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

23. Presence, Representation.

23.1. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

23.2. A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

24. Vote.

24.1. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

24.2. Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

24.3. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

24.4. In addition, no decision shall be validly taken without the prior written approval of the General Partner.

25. Extraordinary general meeting.

25.1. Extraordinary general meeting may be convened in order to amend the Articles, to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders.

25.2. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the object and the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented, subject to the approval of the General Partner like for all resolutions of the general meeting of the Shareholders.

25.3. However, resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders and, as the case may be, of the bondholders.

26. Minutes.

26.1. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

26.2. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

27. Financial year.

27.1. The Company's financial year begins on the first day of July and closes on the last day of June of the following year.

27.2. The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

28. Adoption of financial statements.

28.1. As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the General Partner shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the Law in respect of the preceding financial year.

28.2. Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

29. Distribution of profits.

29.1. The unconsolidated audited profits, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

29.2. From the annual net profits of the Company thus determined, five per cent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

29.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the General Partner shall propose that cash available for remittance be distributed to the Shareholders.

29.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the General Partner with the approval of the general meeting of the Shareholders.

29.5. The General Partner may resolve to pay interim dividends subject to the conditions set forth by the Law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

30. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy, dissolution or winding-up of any of the Shareholders.

31. Liquidation.

31.1. At the proposal of the General Partner, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law.

31.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

31.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with article 29 of the Articles to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VIII. Applicable Law, Definitions

32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

33. Definitions.

Affiliate means when used with reference to a specified person, (a) any person that directly or indirectly through one or more Affiliates controls or is controlled by or is under common control with the specified person, (b) any person who is an officer, employee or director of the specified person or the latter's Affiliates; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity if he, she or it, together with its Affiliates, holds more than fifty per cent (50%) of the outstanding voting securities, except that for the purposes as described in Article 8.2.2, more than fifty per cent (50%) shall be substituted for one hundred per cent (100%).

Business Day means any day other than a Saturday, Sunday or a day on which commercial banks located in the Grand Duchy of Luxembourg are required or authorised to close.

Commitment means the aggregate commitment of the Class A Shareholder and the Class B Shareholders to acquire and/or subscribe Class A Shares or Class B Shares according to any agreement that may be entered into from time to time, between the Company, the Shareholders, and all those who may become Shareholders of the Company.

Investors Advisory Committee means the investors advisory committee which may from time to time be established in the Company pursuant to the terms of the Shareholders Agreement.

Qualified Investors means a company of good reputation and satisfying integrity and creditworthiness, which has the necessary knowledge, experience and means to understand the risks inherent to transactions based on shares, loans and other financial instruments. An investor shall be deemed to be a Qualified Investor if it or the entity controlling more than fifty per cent (50%) of its share capital is an institutional investor (including insurance companies and public bodies). An Investor shall be deemed not to be a Qualified Investor if such Investor or the entity controlling more than fifty per cent (50%) of its share capital is a national of a non-cooperative country or territory (NCCTs) listed by the Financial Action Task Force on Money Laundering (FATF or GAFI), as such list is amended from time to time.

Shareholders Agreement means any shareholders agreement which may from time to time be entered into between the Company, the General Partner and the Shareholders.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30 June 2008.

Subscription

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties represented as stated here above, have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the followings amounts:

Class A Shares:

EUROPEAN RETAIL VENTURE II S.A,
Subscribed Shares: one (1) Class A Share
Payment: one Euro (EUR 1.-)

Class B Shares:

OP LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED,
Subscribed Shares: twenty thousand five hundred fifty (20,550) Class B Shares
Payment: twenty thousand five hundred fifty Euro (EUR 20,550.-)

OP BANK GROUP PENSION FUND,
Subscribed Shares: five thousand four hundred eighty (5,480) Class B Shares
Payment: five thousand four hundred eighty Euro (EUR 5,480.-)

OP BANK GROUP PENSION FOUNDATION,
Subscribed Shares: three thousand four hundred twenty-five (3,425) Class B Shares
Payment: three thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 3,425.-)

OP BANK GROUP MUTUAL INSURANCE COMPANY,
Subscribed Shares: two thousand fifty-five (2,055) Class B Shares
Payment: two thousand fifty-five Euro (EUR 2,055.-)

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand five hundred eleven Euro (EUR 31,511.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- (1) The Company's address is fixed at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),
- (2) The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2013:
 - Mr Guillaume Spinner, Fund Administrator, born on 20 December 1973 in Clamart, France, residing at 6, avenue des conférences, F-92150 Suresnes, France;
 - Mr Christophe Corbé, Head of Clients Reporting, born on 16 June 1965 in Enghien les Bains, France, residing at 49, rue de Vaucelles, F-95150 Taverny, France;
 - Ms Catherine Baudhuin, Financial and Corporate Controller, born on 31 October 1963, in Brussels, Belgium, residing professionally at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about three thousand eight hundred Euro (EUR 3,800.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. EUROPEAN RETAIL VENTURE II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 19 novembre 2007 par le notaire Gérard Lecuit, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

représentée par Monsieur Peter Rainer Nonnengässer et Monsieur Harmen Hanekamp, agissant conjointement en leur qualité d'administrateur de la société.

2. OP LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, une société de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PC Box 308 00101, Helsinki, Finlande,

représentée par Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 décembre 2007,

3. OP BANK GROUP PENSION FUND, un fonds de pension de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PC Box 308 00101, Helsinki, Finlande

représenté par Madame Bernardine Vos, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 décembre 2007,

4. OP BANK GROUP PENSION FOUNDATION, une fondation de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PC Box 308 00101, Helsinki, Finlande,

représentée par Madame Bernardine Vos, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 décembre 2007,

5. OP BANK GROUP MUTUAL INSURANCE COMPANY, une société de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PC Box 308 00101, Helsinki, Finlande,

représentée par Madame Bernardine Vos, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 décembre 2007.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué précédemment, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1. Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société luxembourgeoise sous la forme de société en commandite par actions qui sera régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société aura pour dénomination EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE II FEEDER S.C.A. (la «Société»).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.3. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4. Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant Commandité.

3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du groupe de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Actions

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.511,- (trente et un mille cinq cent onze euros) représenté par 1 (une) action d'Actionnaire Commandité (ci-après «Action de Classe A») et par 31.510 (trente et un mille cinq cent dix) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après «Actions de Classe B»), ensemble avec les Actions de Classe A, repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les «Actionnaires».

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolutions des Actionnaires adoptées tel que requis légalement en vue de modifier les Statuts ou par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé.

5.3. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une Action sera versée. Le montant dudit compte prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.

5.4. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

6. Capital autorisé.

6.1. La Société a un capital autorisé (en ce compris le capital émis) d'un montant maximal de EUR 23.000.001,- (vingt-trois millions et un euros) à être utilisé de manière à émettre de nouvelles Actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2. Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant être conclue à tout moment par la Société.

6.3. Jusqu'au 6 décembre 2012 au plus tard, et conformément à toute convention pouvant être conclue à tout moment par la Société, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé par émission de nouvelles Actions ou augmentation de la valeur nominale des Actions existantes aux Actionnaires ou toutes autres personnes agréées par les Actionnaires conformément aux dispositions légales applicables, de ces Statuts ou de toute convention pouvant être conclue à tout moment par la Société. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions.

6.4. Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, dans le strict respect des conditions précisées par toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.5. Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6. Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7. Les droits attachés aux Actions nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Actions de même classe déjà émises.

6.8. Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9. Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles, l'augmentation du capital et la modification des Statuts qui en résulte, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

7. Forme des actions.

7.1. Les Actions sont émises sous forme nominative.

7.2. Toutes les Actions nominatives seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des Actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Actions.

7.3. La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

7.4. Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

7.5. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Transfert des actions.

8.1. En cas de transfert à un nouvel Actionnaire, la cession devra être réalisée conformément à cet article 8. Toute cession d'Actions devra être notifiée à la Société conformément à la Loi.

8.2. Sous réserve de la primordiale restriction que les Actions de Classe B peuvent seulement être vendues ou cédées aux Investisseurs Qualifiés, en cas de cession d'Actions de Classe B à une tierce partie, la cession sera soumise aux conditions suivantes:

8.2.1. Droit de Première Offre

(a) Un Actionnaire (l'«Actionnaire Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Actions de Classe B (les «Actions Offertes») devra notifier son intention (la «Notification de Cession») au Gérant Commandité en exposant les détails des Actions Offertes et du prix, qui doit être seulement en numéraire, par Action de Classe B offert qu'il souhaite recevoir (le «Prix de l'Action»). Le Gérant Commandité offrira, endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de réception de la Notification de Cession, les Actions Offertes aux autres Actionnaires de Classe B proportionnellement aux montants respectifs de leur Engagement. Les Actions Offertes seront proposées au Prix de l'Action et dans les mêmes termes et conditions que celles fournies dans la Notification de Cession (les «Termes de l'Accord») et l'offre sera ainsi émise en vue de son

acceptation pour une période de quarante-cinq (45) jours (y compris la période de cinq (5) Jours Ouvrables fournie au Gérant) (la «Clôture de l'Offre»). En absence d'acceptation expresse de l'offre avant la Clôture de l'Offre, les Actionnaires de Classe B seront réputés avoir refusé l'offre.

(b) En cas d'acceptation de l'offre, chaque Actionnaire de Classe B notifiera au Gérant Commandité le nombre d'Actions Offertes pour lequel il l'accepte l'offre et, si tous les autres Actionnaires de Classe B n'acceptent pas l'offre, si l'Actionnaire de Classe B a l'intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires.

Si les premières notifications reçues par le Gérant Commandité montrent que des Actionnaires n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Actions Offertes, le Gérant Commandité informera les Actionnaires de Classe B du nombre d'Actions Offertes acceptées par chacun et du nombre d'Actions de Classe B restantes, endéans les trois (3) Jours Ouvrables de la réception de la dernière notification. Chaque Actionnaire de Classe B notifiera alors au Gérant Commandité le nombre d'Actions Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir endéans trois (3) Jours Ouvrables.

(c) Si l'ensemble des Actionnaires de Classe B n'accepte pas l'offre, les Actions Offertes seront vendues aux Actionnaires de Classe B qui auront montré leur intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires en vertu du paragraphe (b) en proportion de leur Engagement, sauf s'ils en conviennent autrement entre eux. Si seul un Actionnaire de Classe B accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être acquises par cet Actionnaire de Classe B.

(d) Le Gérant Commandité notifiera, pas plus tard qu'à la Clôture de l'Offre (laquelle pourra être étendue selon le paragraphe (b) ci-dessus) à l'Actionnaire Vendeur si les autres Actionnaires de Classe B ont accepté d'acquérir les Actions Offertes. L'Actionnaire Vendeur vendra les Actions Offertes aux Actionnaires de Classe B tel que notifié. Si les autres Actionnaires de Classe B décident de ne pas acquérir la totalité des Actions Offertes, l'Actionnaire Vendeur pourra les vendre librement à une tierce partie de bonne foi à condition que (i) cette vente soit réalisée dans les six (6) mois de la Clôture de l'Offre, (ii) le prix par Action de Classe B à payer par la tierce partie ne soit pas inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du Prix de l'Action et que (iii) la vente soit réalisée conformément aux Termes de l'Accord.

(e) Si le droit de première offre est dûment exercé, l'Actionnaire Vendeur s'engage irrévocablement à (i) vendre aux autres Actionnaires de Classe B, selon les Termes de l'Accord, les Actions Offertes endéans le mois de la Clôture de l'Offre et (ii) exécuter tout document rendant la vente valable et applicable envers la Société et les tiers.

8.2.2. Cession à des Affiliés

Une vente et un transfert ou une cession par un Actionnaire (un «Actionnaire Cédant») de ses Actions de Classe B à un ou plusieurs de ses Affiliés (individuellement un «Affilié Cessionnaire») sera permise à condition que:

(a) L'Affilié Cessionnaire assume les obligations restantes à ce moment en relation avec la position de détenteur d'Actions de Classe B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler tout Engagement restant) de l'Actionnaire Cédant.

(b) L'Actionnaire Cédant reste solidairement et indivisiblement tenu avec l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations restantes à ce moment en relation avec sa position de détenteur d'Actions de Classe B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler tout Engagement restant) de l'Actionnaire Cédant.

(c) L'Actionnaire Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Gérant Commandité, tel qu'applicable, l'accomplissement par l'Affilié Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulu, de toutes les obligations relatives à sa position de souscripteur ou détenteur d'Actions de Classe B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler tout Engagement restant) de l'Affilié Cessionnaire (assumée par l'Actionnaire Cédant ou imposée à l'Affilié Cessionnaire) et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi.

(d) Dans le cas où un Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, l'Affilié Cessionnaire vendra, affectera ou cédera en retour ses Actions à l'Actionnaire Cédant selon les mêmes termes et conditions prévus à l'article 8.2.2.

Les dispositions de l'article 8.1.2 ne s'appliquent pas au transfert d'Action de Classe B à un Affilié.

8.2.3. Chaque Actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Actions de Classe B qu'il détient.

8.2.4. Lorsque cela est permis et sauf consentement contraire du Gérant Commandité, une vente, un transfert ou une cession doit porter sur au moins l'ensemble des Actions de Classe B détenues par l'Actionnaire Cédant et ne doit pas résulter en des conséquences fiscales désavantageuses pour la Société ou une violation de toute loi par la Société.

8.2.5. De plus, aucune vente, affectation ou cession d'Actions de Classe B ne deviendra effective tant et jusqu'à ce que le cessionnaire ou acquéreur marque son accord par écrit d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaire et reprend l'Engagement non libéré de l'Actionnaire Vendeur.

8.2.6. Une cession pour les besoins du présent article inclut toute cession directe ou indirecte du contrôle sur ou d'un Actionnaire, comme une cession d'actions ou autres participations d'un Actionnaire, une fusion ou scission concernant un Actionnaire.

8.2.7. Chaque Actionnaire confirme qu'il ne doit pas vendre, allouer, céder, mettre en gage ou accorder des participations de ses Actions de Classe B à moins que toutes les conditions et procédures décrites dans ces Statuts et le Pacte d'Actionnaire aient été remplies et respectées.

8.3. Aucun droit de rachat des Actions de Classe B

Aucun Actionnaire n'est habilité ou ne pourra agir de manière à induire la Société à racheter ses Actions de Classe B.

8.4. Engagement de vendre les Actions de Classe B

Au cas où le Gérant Commandité estimerait qu'il est dans le meilleur intérêt de tous les Actionnaires de vendre ou échanger les Actions de Classe B, le Gérant Commandité peut recommander aux Actionnaires de vendre ou échanger leurs Actions de Classe B sous réserve d'obtenir l'approbation antérieure du Comité de Conseil des Investisseurs. Si le Comité de Conseil des Investisseurs accepte de vendre ou échanger toutes les Actions de Classe B ou de fusionner la Société avec une autre entité, chacun des Actionnaires accepte de vendre ou céder ses Actions de Classe B avec les autres Actionnaires. Sous réserve de l'accord du Comité de Conseil des Investisseurs sur le contrat d'achat et d'échange, les Actionnaires de Classe B doivent être habilités à recevoir pour une part du prix de vente un montant en espèces et/ou le nombre d'actions égal au montant du versement en espèces qu'ils auraient reçu conformément à l'Article 29 par rapport à leurs Actions de Classe B, comme si les actifs de la Société avaient été vendus et la Société liquidée pour un montant total de produits équivalent à celui réalisé de la vente de la Société.

Titre III. Gérance

9. Gérance.

9.1. La Société sera gérée par EUROPEAN RETAIL VENTURE II S.A., société anonyme de droit luxembourgeois (ci-après repris comme étant le «Gérant Commandité»), en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société.

9.2. Le Gérant Commandité pourra être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite par décision des Actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital de la Société.

9.3. Les Actions de Classe B ne pourront ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

10. Pouvoirs du gérant commandité.

10.1. Le Gérant Commandité aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

10.2. Le Gérant Commandité pourra notamment conclure pour la Société des contrats d'administration, d'investissements et de conseil et nommer un expert comptable indépendant pour auditer la Société, si nécessaire. Le Gérant Commandité pourra consulter le Conseil de Surveillance conformément à l'article 15 des Statuts.

10.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Commandité.

11. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux statuts du Gérant Commandité. Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1. Le Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci, étant entendu que les Actionnaires Commanditaires ne peuvent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les représentants et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs leur conférés par le Gérant Commandité.

12.2. Le Gérant Commandité détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Responsabilités des actionnaires.

13.1. L'Actionnaire Commandité est responsable avec la Société de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

13.2. L'Actionnaire Commandité n'est cependant pas tenu envers les Actionnaires Commanditaires au remboursement des montants payés sur les Actions de Classe B.

13.3. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et, à moins que la Loi n'en dispose autrement, ne seront tenus envers la Société qu'au paiement de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent dans la Société.

14. Dissolution, Incapacité du gérant commandité.

14.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour d'autres raisons il est impossible au Gérant Commandité d'agir.

14.2. Dans ce cas, le Conseil de Surveillance devra désigner un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, jusqu'à ce que l'assemblée des Actionnaires soit convoquée.

14.3. Endéans le délai de 15 jours à dater de leur nomination, les administrateurs devront convoquer une assemblée générale des Actionnaires tel que stipulé à l'article 19 des Statuts.

14.4. Les administrateurs sont tenus de prendre tout acte requis par l'urgence et tout acte d'administration ordinaire jusqu'à ce que l'assemblée des Actionnaires nomme un ou plusieurs Gérant(s) Commandité(s).

14.5. Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Conseil de surveillance

15. Conseil de surveillance.

15.1. Les opérations de la Société, et sa situation financière, plus particulièrement ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil de Surveillance»).

15.2. Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.

15.3. Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

15.4. Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune compensation en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance.

16. Election.

16.1. Les membres du Conseil de Surveillance seront désignés par décision de l'assemblée des Actionnaires pour une durée maximale de six (6) ans. Les Actionnaires Commandités fixeront leur nombre mais ce nombre ne peut être inférieur à trois (3). Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

16.2. Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance tombe en dessous de trois (3), le Gérant Commandité sera tenu de convoquer une assemblée des Actionnaires afin de remédier à cette vacance.

16.3. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister à ses réunions, les membres restant pourront nommer une personne afin de pourvoir provisoirement au remplacement de celui-ci ou de ceux-ci jusqu'à ce qu'il(s) soi(en)t à nouveau capable(s) de reprendre ses (leurs) fonctions.

17. Réunions du Conseil de Surveillance.

17.1. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président, Il choisira également un secrétaire, membre ou non du Conseil de Surveillance, lequel sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

17.2. Le Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg sur appel du président. Une réunion du Conseil de Surveillance devra être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

17.3. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais, en son absence, le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents lors de la réunion, un autre membre du Conseil de Surveillance comme président de cette réunion.

17.4. Les réunions du Conseil de Surveillance seront convoquées par lettre, télégramme, lettre faxée ou par email adressés à tous ses membres au moins cinq (5) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence; dans ce cas, la nature de l'urgence sera précisée dans l'avis de convocation. Cet avis indiquera également l'endroit de la réunion et l'ordre du jour.

17.5. Il pourra être renoncé aux formalités de convocation moyennant le consentement de chacun des membres du Conseil de Surveillance, donné par lettre, par télégramme, par lettre faxée ou par email. Un avis de convocation ne sera pas requis lorsque l'endroit et l'heure de la réunion auront été précisés dans une annexe précédemment approuvée par décision du Conseil de Surveillance.

17.6. Tout membre du Conseil de Surveillance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme ou d'une lettre faxée.

17.7. Le Conseil de Surveillance pourra délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

17.8. Toute décision du Conseil de Surveillance est adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.

17.9. Un ou plusieurs des membres du Conseil de Surveillance pourront participer à ses réunions par vidéo conférence ou conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

17.10. Des résolutions circulaires, signées par la majorité des membres du Conseil de Surveillance auront le même effet et la même validité que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

18. Procès-verbaux des réunions.

18.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion, ensemble avec un membre du Conseil de Surveillance ou le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

18.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signées par le président seul ou par un membre du Conseil de surveillance et le secrétaire.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

19.1. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

19.2. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui sont de sa compétence en vertu des Statuts ou de la Loi.

20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la commune de Luxembourg à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de décembre à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

21. Autre assemblée générale.

21.1. Le Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées des Actionnaires.

21.2. L'assemblée devra être convoquée si des Actionnaires représentant un dixième du capital de la Société le demandent.

22. Convocation.

22.1. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant Commandité par voie de lettres recommandées comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyées aux Actionnaires à l'adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires, au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

22.2. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux exigences et formalités de convocation.

23. Présence et représentation.

23.1. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées des Actionnaires.

23.2. Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

24. Vote.

24.1. Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

24.2. Les votes ont lieu à main levée ou par vote nominatif, à moins que l'assemblée des Actionnaires décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

24.3. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions de l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes, quelle que soit la portion du capital représentée.

24.4. En outre, aucune décision ne sera valablement prise sans le consentement écrit et préalable du Gérant Commandité.

25. Assemblée générale extraordinaire.

25.1. Une assemblée générale des Actionnaires pourra être convoquée pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements des Actionnaires.

25.2. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, les modifications apportées à l'objet et à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés, sous réserve de l'approbation du Gérant Commandité comme pour toutes décisions de l'assemblée générale des Actionnaires.

25.3. Néanmoins, les résolutions changeant la nationalité de la Société ou augmentant les engagements des Actionnaires ne pourront être adoptées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et, le cas échéant, des obligataires.

26. Procès-verbaux.

26.1. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

26.2. Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par le Gérant Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux.

Titre VI. Exercice social, Distributions des bénéfices

27. Exercice social.

27.1. L'exercice social de la Société commencera le premier juillet et se terminera le dernier jour de juin de l'année suivante.

27.2. Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

28. Approbation des comptes annuels.

28.1. Aussi vite que possible après la fin de l'exercice social, le Gérant Commandité fournira aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités de l'exercice précédent, établis conformément à la Loi.

28.2. Ces documents financiers seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.

29. Droit de distribution des actions.

29.1. Les profits audités non consolidés, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constitueront le bénéfice net de la Société pour cette période.

29.2. Du bénéfice annuel net ainsi déterminé de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, augmenté ou réduit, tel que repris à tout moment à l'article 5 des Statuts.

29.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Gérant Commandité pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués aux Actionnaires.

29.4. La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par le Gérant Commandité avec l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires.

29.5. Le Gérant Commandité est autorisé à verser des acomptes sur dividendes sous réserve des conditions établies par la Loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

30. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite, de dissolution ou de liquidation de l'un des Actionnaires.

31. Liquidation.

31.1. Sur proposition du Gérant Commandité, la Société pourra être dissoute par une décision des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modification des présents Statuts, sous réserve de dispositions légales contraires.

31.2. Une fois la Société dissoute, il sera procédé à la liquidation par les soins de un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales) nommées par les Actionnaires, lesquels détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

31.3. Après paiement de toutes les dettes de et les charges à l'encontre de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera distribué aux actionnaires conformément à l'article 29 des Statuts au prorata du nombre d'Actions détenues par chacun d'eux.

Titre VIII. Loi applicable, Définitions

32. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

33. Définitions.

Affilié signifie, lorsque ce terme fait référence à une entité spécifique (a) une entité qui, directement ou indirectement, détient ou contrôle, est détenue ou est contrôlée par ou est sous un contrôle ou une propriété commune avec cette entité spécifique, (b) toute personne qui est un officier, un employé ou un administrateur de la personne spécifiée ou des Affiliés; pour les besoins de cette définition, une personne est présumée contrôler une entité si elle ou lui, ensemble avec ses Affiliés, détient plus de cinquante pour cent (50%) des titres émis comportant droit de vote, sauf pour les besoins de l'Article 9.2.2, où plus de cinquante pour cent (50%) doit être remplacé par cent pour cent (100%).

Comité de Conseil des Investisseurs signifie le Comité de Conseil des Investisseurs qui à tout moment peut être constitué dans la Société conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires.

Engagement signifie l'engagement total de l'Actionnaire de Classe A et des actionnaires de Classe B d'acquiescer et/ou souscrire aux Actions de Classe A ou aux Actions de Classe B conformément à tout accord pouvant être conclu à tout moment, entre la Société, les Actionnaires et tous ceux qui deviendront Actionnaires de la Société.

Investisseur Qualifié signifie une société de bonne réputation et remplissant les conditions d'intégrité et de solvabilité, qui a les connaissances nécessaires, l'expérience et les moyens de comprendre les risques inhérents aux transactions

basées sur les actions, prêts et autres instruments financiers. Un investisseur est présumé être un Investisseur Qualifié si il ou l'entité contrôlant plus de cinquante pour cent (50%) de son capital social est un investisseur institutionnel (y compris les compagnies d'assurance et les organismes publics). Un Investisseur est présumé ne pas être un Investisseur Qualifié si cet Investisseur ou l'entité contrôlant plus de cinquante pour cent (50%) de son capital social a la nationalité d'un pays ou territoire ne collaborant pas (NCCTs) figurant sur la liste du Groupe d'Action Financière (FAFT ou GAFI), telle que modifiée à tout moment.

Jour Ouvrable signifie tout jour autre que le samedi, le dimanche ou un jour au cours duquel les banques commerciales situées au Grand-Duché de Luxembourg sont obligées ou autorisées à fermer.

Pacte d'Actionnaires signifie le pacte d'actionnaires qui pourra être conclu à tout moment entre la Société, le Gérant Commanditaire et les Actionnaires.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.

Souscription

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'Actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actions de Classe A:

EUROPEAN RETAIL VENTURE II S.A.,

Actions souscrites: une (1) Action de Classe A

Païement: un euro (EUR 1,-)

Actions de Classe B:

OP LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED,

Actions souscrites: vingt mille cinq cent cinquante (20.550) Actions de Classe B

Païement: vingt mille cinq cent cinquante euros (EUR 20.550,-)

OP BANK GROUP PENSION FUND,

Actions souscrites: cinq mille quatre cent quatre-vingt (5.480) Actions de Classe B

Païement: cinq mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 5.480,-)

OP BANK GROUP PENSION FOUNDATION,

Actions souscrites: trois mille quatre cent vingt-cinq euros (3.425) Actions de Classe B

Païement: trois mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 3.425,-)

OP BANK GROUP MUTUAL INSURANCE COMPANY,

Actions souscrites: deux mille cinquante-cinq (2.055) Actions de Classe B

Païement: deux mille cinquante-cinq euros (EUR 2.055,-)

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille cinq cent onze euros (EUR 31.511,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire

Les Actionnaires ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont immédiatement réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de six (6) ans; leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de l'année 2013:
 - M. Guillaume Spinner, Fund Administrator, né le 20 décembre 1973 à Clamart, France, demeurant au 6, avenue des conférences, F-92150 Suresnes, France;
 - M. Christophe Corbé, Head of Clients Reporting, né le 16 juin 1965 à Enghien les Bains, France, demeurant au 49, rue de Vaucelles, F-95150 Taverny, France;
 - Mme Catherine Baudhuin, Financial and Corporate Controller, née le 31 octobre 1963 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Nonnengässer, H. Hanekamp, B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, LAC/2007/40324. — Reçu 315,11 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008008679/220/986.

(080004335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

International Consulting & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 37.043.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 4. April 2007 abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung bestätigt die Niederlegung des Mandats des Verwaltungsratsmitglieds Herrn François Metzler zum Ende der heutigen Generalversammlung.

Zum neuen Verwaltungsrat wählt die Versammlung einstimmig Herrn Georges Majerus, Expert-Comptable, geb. am 8. Juli 1965 in Dudelange, geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 weiterführt.

Luxemburg, den 4. April 2007.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008008411/756/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Somera Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 75.178.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 18. Oktober 2007

Die Versammlung bestätigt die Niederlegung des Mandats des Verwaltungsratsmitglieds Herrn François Metzler zum Ende der heutigen Generalversammlung.

Zum neuen Verwaltungsrat wählt die Versammlung einstimmig Herrn Georges Majerus, Expert-Comptable, geb. am 8. Juli 1965 in Dudelange, geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 weiterführt.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008008408/756/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00829. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Garbo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 35.969.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 5. April 2007 abgehalten am Gesellschaftssitz

1. Bestätigung der Mandatsniederlegung und Neuwahl eines Verwaltungsratsmitgliedes

Die Versammlung bestätigt die Niederlegung des Mandats des Verwaltungsratsmitglieds Herrn François Metzler zum Ende der heutigen Generalversammlung.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wählt die Versammlung einstimmig Herrn Georges Majerus, Expert-Comptable, geb. am 8. Juli 1965 in Dudelange, geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, der das Mandat annimmt.

2. Mandatsverlängerung des Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissars

Die Mandate des Verwaltungsrats, bestehend aus den Herren

- Robert Langmantel, Vorsitzender, geb. am 15. Juni 1946 in D-München, geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg,

- Georges Majerus, geb. am 8. Juli 1965 in Dudelange, geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg,

- Dieter Feustel, geb. am 26. Oktober 1939 in Hamburg, wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 38, boulevard Napoléon 1^{er},

und des Aufsichtskommissar

- FIDES INTER-CONSULT S.A., 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg

werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008008405/756/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

QUEBEC Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.890.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of November.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr David Samuel Hammelburger, company director, born in Manchester (UK) on September 20, 1970, residing at 6th Floor, Cardinal House, 20, St Mary's Parsonage, Manchester M3 2LG (UK),

here represented by Miss Laure Bossu, private employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of a proxy given on November 27, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name QUEBEC HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2008.

Subscription-payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by appearing party, the said appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

- Mrs Michelle Carvill, private employee, born in Down on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;

- Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) The address of the corporation is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David Samuel Hammelburger, administrateur de société, né à Manchester (UK) le 20 septembre 1970, demeurant à 6th Floor, Cardinal House, 20, St Mary's Parsonage, Manchester M3 2LG (UK),

ici représentée par Mademoiselle Laure Bossu, employée privée, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

agissant en vertu d'une procuration signée le 27 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en œuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: QUEBEC HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

La partie comparante précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associée unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

- Madame Michelle Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64 rue Principale.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Bossu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, LAC/2007/39048. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008008702/220/249.

(080004230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Sky Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 76.028.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2007

EXTRAIT

Les actionnaires de la société SKY CAPITAL S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Il a été décidé:

Monsieur Georges Majerus, né 8 juillet 1965 à Dudelange, demeurant à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur François Metzler, il continuera ce mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

SKY CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008431/756/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Soluna Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 86.926.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008310/7775/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00711. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Efsia Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 111.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007902/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04030. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Nadlan Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.683.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008007905/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00414. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Nadlan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.941.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008007907/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00418. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Albion Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.791.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société le 2 juillet 2007

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE TOUCHE TOHMATSU (LUXEMBOURG) S.à r.l), dont le siège social se trouve au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société. Leur mandat prendra fin avec les comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2007.

A Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008008346/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Ernst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.756.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008011/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01702. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Altra Investments P.I. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008013/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00816. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Nimax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.126.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008065/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00422. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Sphere Time International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 73.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008066/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00424. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Europe Tours s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 19, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 108.319.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008067/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00420. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Bati Safe, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8229 Mamer, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.697.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008068/5697/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02733. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Dr Liz Junio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.
R.C.S. Luxembourg B 107.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008069/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01639. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pixxell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.
R.C.S. Luxembourg B 82.279.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008070/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01638. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Biff-Auto-Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 243, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 32.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008074/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01633. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Arizona Lounge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue du Cents.
R.C.S. Luxembourg B 96.292.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008085/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01640. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Arizona Lounge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue du Cents.
R.C.S. Luxembourg B 96.292.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008088/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01628. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Aviation Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 72.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008093/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01629. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Hegalux sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 104.822.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2008.

pd Signature.

Référence de publication: 2008008094/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05270. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Gimpel + Partner Ingenieurgesellschaft m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 8, An der Laach.

R.C.S. Luxembourg B 98.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2008.

pd Signature.

Référence de publication: 2008008095/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05268. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Frisange Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 59, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 13.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2008.

pd Signature.

Référence de publication: 2008008096/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05266. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Eitermillen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 86.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2008.

pd Signature.

Référence de publication: 2008008097/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05229. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Aviation Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.
R.C.S. Luxembourg B 72.046.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008098/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01624. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Aviation Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.
R.C.S. Luxembourg B 72.046.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008099/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01625. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

La Fermette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.
R.C.S. Luxembourg B 29.981.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008101/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01631. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Finsweet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.643.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008008102/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01008. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

E.L.E. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.201.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008008103/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01007. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Expansion Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.623.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2006, acte publié au Mémorial C n^o 978 du 18 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXPANSION REAL ESTATE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008008219/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01336. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Kernel Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL
Signatures

Référence de publication: 2008008104/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01861. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Ciyow International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 81.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008105/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Parkes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.235.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008008106/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01912. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Summerwind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.600.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 24 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 211 du 9 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUMMERWIND S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008247/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01338. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Parkes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.235.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008008107/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01903. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Norbert Medinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, Piscine Plein Air.

R.C.S. Luxembourg B 51.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008146/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05750. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Tecnoplus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 11, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 42.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008148/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00363. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Summerwind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.600.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 24 novembre 2004, acte publié au Mémorial
C n° 211 du 9 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUMMERWIND S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008248/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01343. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080002956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Schlesserei Mendel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 38.098.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008150/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05758. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Spesa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 95.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008151/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00362. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Arch-Immo Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 20.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008152/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00360. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Summerwind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.600.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 24 novembre 2004, acte publié au Mémorial
C n° 211 du 9 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUMMERWIND S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008249/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01348. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080002957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Arch-Immo Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 20.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008153/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00361. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Oekobati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 93.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008154/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00358. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

L.M.G. Miet- und Handelsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 47.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008155/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00357. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

CI Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 79.658.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. Dezember 2007

1. Die Versammlung bestätigt die Niederlegung des Mandats des Verwaltungsratsmitglieds Herrn François Metzler zum Ende der heutigen Versammlung.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wählt die Versammlung einstimmig Herrn Matthias Buttersack, geb. am 25. November 1965 in Frankfurt/Main, wohnhaft in Marcobrunnerstraße 15, D-65197 Wiesbaden, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 weiterführt.

2. Herr Robert Langmantel legt sein Amt als Administrateur Délégué mit sofortiger Wirkung nieder.

Zum neuen Administrateur Délégué wählt die Versammlung Herrn Matthias Buttersack, der das Amt annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 weiterführt.

Luxemburg, den 19. Dezember 2007.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008008432/756/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00826. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Buttik Cado s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 14, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 34.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008156/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00356. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Grimaud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.894.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventh day of December.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CORNERSTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, an Irish liability company, with registered office at Ground Floor, 72 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, (Ireland), register with the Irish Trade Register under number 401098;

here represented by Mrs Meike Lakerveld, lawyer, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given on November 28, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The corporation may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The corporation may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful to the accomplishment of these purposes

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GRIMAUD S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A together with one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including minimum one manager A and one manager B.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,750.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:

Managers A:

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);
- Mr Frank Walenta, born in Geneva (Switzerland) on February 2, 1972 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);
- Mrs Meike Lakerveld, lawyer, born in Grootegast (The Netherlands) on September 21, 1981, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg.

Managers B:

- Mr Ciaran Burns, Chartered Accountant, born in Dublin (Ireland) on September 24, 1964, residing at The Maples 52, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland;
- Mr Donald Mulcahy, Chartered Accountant, born in Dublin on May 15, 1963, residing at The Rise 25, Malahide, Co. Dublin, Ireland;
- Mr Donald O'Neill, Chartered Surveyor, born in Dublin on June 29, 1974, residing at Carrickmines Chase 5, Carrickmines Wood, Dublin 18, Ireland.

- 2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CORNERSTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, une société irlandaise, ayant son siège social à Ground Floor, 72 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, (Irlande), inscrite au Registre de de Commerce Irlandais sous le numéro 401098;

ici représentée par Mademoiselle Meike Lakerveld, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère ainsi que de toute autre forme d'investissement, l'acquisition, la souscription ou toute autre manière dont la vente, l'échange de garanties de toute sorte, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet de la société sera également l'acquisition et la vente de biens immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute autre opération en rapport avec la propriété immobilière, comprenant la détention directe ou indirecte de participation dans les sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'objet principal étant l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location des biens immobiliers.

La société peut en outre garantir, donner en garantie en faveur de tierces personnes, garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou activités intellectuelles, lesquelles activités pourront favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: GRIMAUD S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérant(s) A et de Gérant(s) B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés dont au moins un Gérant A et un Gérant B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants A:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre, 1969 et résident à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Luxembourg);
- M. Frank Walenta, né à Genève (Suisse) le 2 février, 1972 et résident à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Luxembourg),
- Mademoiselle Meike Lakerveld, juriste, née à Grootegast (Pays-Bas) le 21 septembre 1981, demeurant professionnellement à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg.

Gérants B:

- Monsieur Ciaran Burns, expert comptable, né à Dublin (Irlande) le 24 septembre 1964, demeurant à The Maples 52, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande;
- Monsieur Donald Mulcahy, expert comptable, né à Dublin le 15 mai 1963, demeurant à The Rise 25, Malahide, Co. Dublin, Irlande;
- Monsieur Donald O'Neill, géomètre expert, né à Dublin le 29 juin 1974, demeurant à Carrickmines Chase 5, Carrickmines Wood, Dublin 18, Irlande.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lakerveld, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. LAC/2007/40702. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008008704/220/309.

(080004237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Gefinor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.282.

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEFINOR S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 8.282, constituée suivant acte reçu le 31 décembre 1968, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 26 du 18 février 1969.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 576 du 11 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quarante millions (40.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars cinquante des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,50), représentant l'intégralité du capital social de cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.000,-), trente-trois millions sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-trois (33.792.423) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Le président expose ensuite que la présente assemblée extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2604 du 15 novembre 2007 et n° 2712 du 26 novembre 2007, ainsi qu'au Luxemburger Wort des 15 et 26 novembre 2007. Les copies relatives à ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Allocation d'un montant de cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-) du compte capital social au compte réserve et réduction subséquente du capital social de cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-) pour l'amener de son montant actuel de cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.000,-) à cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-), moyennant une réduction de la valeur nominale de chaque action de USD 2,5 à USD 1,25, le capital total et les réserves étant maintenues à deux cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000.000,-).

2) Autorisation d'acquérir de la société MENA HOLDINGS S.A. 8.000.000 d'actions de la Société au prix de USD 11,64 par action pour annulation conformément à l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3) Autorisation d'acquérir de GEF REAL ESTATE HOLDING S.A. un maximum de 2.380.840 actions et de MENA HOLDINGS S.A. un maximum de 159.640 actions de la Société, au prix de USD 11,64 par action qui seront détenues en trésorerie.

4) Autorisation de réduire le capital social de la Société par l'annulation des 8.000.000 actions acquises en vue d'une telle annulation afin de réduire le nombre d'actions émises à 32.000.000.

5) Autorisation d'augmenter, sous réserve de et prenant effet à partir de l'acquisition et annulation des 8.000.000 actions susmentionnées, le capital social de la Société par incorporation de réserves d'un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-) et l'émission sur une base prorata de huit millions (8.000.000) de nouvelles actions avec valeur nominale de USD 1,25 chacune aux actionnaires existants de la Société à la date de l'assemblée. Chaque actionnaire recevra une nouvelle action pour quatre actions détenues et un coupon par action détenue en surplus d'un multiple de quatre.

6) Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter les modifications successives se reliant au capital social de la Société incluant, dans la mesure nécessaire, la division de chaque action en nouveaux coupons et détermination des droits attachés à ces coupons.

7) Délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions susmentionnées.

8) Divers.

Après avoir approuvé l'exposé du président et après avoir reconnu que l'assemblée était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'allouer un montant de cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-) du compte capital social au compte de réserve et de réduire en conséquence le capital social de cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-) en l'amenant de son montant actuel de cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.000,-) à cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-), moyennant la réduction de la valeur nominale de chaque action de USD 2,5 à USD 1,25, le capital total et les réserves étant maintenus à deux cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'acquisition auprès de la société MENA HOLDINGS S.A. de huit millions (8.000.000) d'actions de la Société au prix de 11,64 dollars des Etats-Unis d'Amérique par action pour annulation conformément à l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'acquisition auprès de GEF REAL ESTATE HOLDING S.A. d'un maximum de 2.380.840 actions et auprès de MENA HOLDINGS S.A. d'un maximum de 159.640 actions de la Société, au prix de 11,64 dollars des Etats-Unis d'Amérique par action qui seront détenues en trésorerie en conformité avec l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise la réduction du capital social de la société par l'annulation de huit millions (8.000.000) d'actions acquises en vue d'une telle annulation, afin de réduire le nombre d'actions émises à trente-deux millions (32.000.000).

Cinquième résolution

L'assemblée décide, sous réserve de et prenant effet à partir de l'acquisition et annulation des huit millions (8.000.000) d'actions susmentionnées, d'augmenter le capital social de la Société par l'incorporation de réserves d'un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-) et l'émission sur une base prorata de huit millions (8.000.000) de nouvelles actions avec valeur nominale de 1,25 dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune aux actionnaires existants de la Société à la date de l'émission des actions qui aura lieu au moment de l'acquisition et de l'annulation des actions susmentionnées. Chaque actionnaire recevra une nouvelle action pour quatre actions détenues et un coupon par action détenue en surplus d'un multiple de quatre. L'autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter de la date de publication des présentes au Mémorial.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-), divisé en quarante millions (40.000.000) d'actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique vingt cinq cents (USD 1,25) chacune.»

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de créer un capital autorisé non souscrit de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-) représenté par huit millions (8.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique vingt-cinq cents (USD 1,25) chacune et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts (i) en modifiant le premier paragraphe, (ii) en modifiant le deuxième paragraphe et en supprimant la dernière phrase du deuxième paragraphe et (iii) en ajoutant un paragraphe avant le dernier paragraphe pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital autorisé non souscrit de la Société est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-) divisé en huit millions (8.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique vingt-cinq cents (USD 1,25) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à recueillir des souscriptions et de procéder à l'augmentation du capital souscrit et libéré de la Société en une fois ou en tranches périodiques. Le Conseil d'Administration est par ailleurs autorisé à augmenter le capital par l'incorporation de réserves disponibles de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, dans la limite du capital autorisé, autoriser l'émission des coupons représentant un quart de la valeur d'une action sous les mêmes conditions telles que prescrites pour l'émission des actions. Une action peut être émise contre quatre coupons. Chaque coupon émis par la

Société ne donnera aucun droit de vote mais aura et donnera droit à ses détenteurs à un quart des droits (autres que les droits de vote) des, et en fonction des actions, y compris, sans limitation, en vue de liquidation, rachat des actions, dividende, distribution et autres droits économiques. L'autorisation d'émettre les actions susmentionnées est valable pour une période à partir de la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société qui donne l'autorisation du capital autorisé et se terminant cinq ans après la date de publication des procès verbaux des présentes au Mémorial (sauf modifiée ou renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires).

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration, l'article 5 des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.»

Septième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à chaque membre du Conseil d'Administration, agissant seul et avec pouvoir de substitution, d'exécuter les résolutions ci-dessus et en général de procéder à tout acte et de signer tout document approprié ou nécessaire y relatif.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend la langue française constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur- demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Follows the English translation:

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand and seven, on the fifth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GEFINOR S.A., a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 8.282, incorporated by deed dated on December 31, 1968, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 26 of February 18, 1969.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last times by a deed of Maître André Schwachtgen, notary public residing at Luxembourg, dated November 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 576 of April 11, 2007.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that out of the forty million (40,000,000) shares with a par value of 2.50 United States Dollar (USD 2.50), thirty-three million seven hundred ninety-two thousand four hundred and twenty-three (33,792,423) shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The Chairman then states that This general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations No. 2604 of November 15, 2007 and No. 2712 of November 26, 2007 and the Luxemburger Wort of November 15, 2007 and November 26, 2007. The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of this meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Allocation of an amount of fifty million U.S. dollars (USD 50,000,000.-) from the capital account to a reserve account and consequent reduction of the issued capital of the company by fifty million U.S. dollars (USD 50,000,000.-) to bring it from its current amount of one hundred million U.S. dollars (USD 100,000,000) to fifty million U.S. dollars (USD 50,000,000.-) by a reduction of the nominal value of each share from USD 2.5 to USD 1.25, with the total capital and reserves remaining at two hundred million U.S. dollars (USD 200,000,000.-).

2) Authorization to acquire from MENA HOLDINGS S.A. 8,000,000 shares of the Company at a price of USD 11.64 per share for cancellation as permitted by Article 49-3 of Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

3) Authorization to acquire, from GEF REAL ESTATE HOLDING S.A. up to 2,380,840 shares and from MENA HOLDINGS S.A. up to 159,640 shares of the company, at a price of USD 11.64 which will be held in treasury.

4) Authorization to reduce the share capital of the Company by the cancellation of the 8,000,000 shares acquired in view of such a cancellation so as to reduce the number of shares in issue to 32,000,000.

5) Authorization to, subject to and effective upon the completion of the acquisition and cancellation of the 8,000,000 shares referred to above, increase the issued capital of the company by an incorporation of reserves of ten million U.S. dollars (USD 10,000,000.-) and the issue on a prorata basis of eight million (8,000,000) new shares with a nominal value of USD 1.25 each to existing shareholders of the company at the date of the meeting. Each shareholder shall receive one new share for four shares held and one coupon per share held in excess of a multiple of four.

6) Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation to reflect the successive changes to the share capital including to the extent useful division of each share into new coupons and determination of the rights attached to the coupons.

7) Delegation of powers to the Board of Directors to implement above resolutions.

8) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to allocate an amount of fifty million U.S. dollars (USD 50,000,000.-) from the capital account to a reserve account and consequent reduction of the issued capital of the company by fifty million U.S. dollars (USD 50,000,000.-) to bring it from its current amount of one hundred million U.S. dollars (USD 100,000,000.-) to fifty million U.S. dollars (USD 50,000,000.-) by a reduction of the nominal value of each share from USD 2.5 to USD 1.25, with the total capital and reserves remaining at two hundred million U.S. dollars (USD 200,000,000.-).

Second resolution

The meeting authorises the acquisition from MENA HOLDINGS S.A. of 8,000,000 shares of the company at a price of USD 11.64 per share for cancellation as permitted by Article 49-3 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

Third resolution

The meeting authorises the acquisition from GEF REAL ESTATE HOLDING S.A. of up to 2,380,840 shares and from MENA HOLDINGS S.A. of up to 159,640 shares of the company, at a price of USD 11.64 which will be held in treasury in accordance with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915. Such an authorisation is granted for a period of 18 months as from the date hereof.

Fourth resolution

The meeting authorises the reduction of the share capital of the company by the cancellation of the 8,000,000 shares acquired in view of such a cancellation so as to reduce the number of shares in issue to 32,000,000.

Fifth resolution

The meeting authorises to, subject to and effective upon the completion of the acquisition and cancellation of the 8,000,000 shares referred to above, increase the issued capital of the company by an incorporation of reserves of ten million U.S. dollars (USD 10,000,000.-) and the issue on a prorata basis of eight million (8,000,000) new shares with a nominal value of USD 1.25 each to existing shareholders of the company at the date of the share issue taking place upon the completion of the acquisition and cancellation of the shares referred to above. Each shareholder shall receive one new share for four shares held and one coupon per share held in excess of a multiple of four. The authorisation is granted for a period starting on the date hereof and ending five (5) years after the date of the publication of the minutes in the Mémorial.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is set at fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-), represented by forty million (40,000,000) shares of USD 1.25 each.»

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to create an authorised un-issued share capital of ten million US Dollars (USD 10,000,000.-) divided into 8,000,000 shares with a nominal value of one US Dollar twenty-five cents (USD 1.25) each and to consequently amend article 6 of the articles of association by (i) amending the first paragraph, (ii) amending the second paragraph and deleting the last sentence of the second paragraph and (iii) insert a paragraph before the last paragraph to read as follows:

« **Art. 6.** The authorised un-issued share capital of the Company is set at ten million USD (USD 10,000,000.-) represented by eight million (8,000,000.) shares, having a nominal value of one US Dollar twenty-five cents (USD 1.25) each.

The Board of Directors is authorised to receive subscriptions and to proceed to an increase of the issued share capital of the Company in one or several times. The Board of Directors is furthermore authorised to increase the capital by incorporating available reserves of the Company.

The Board of Directors may, within the authorised share capital, authorise the issuance of coupons representing one fourth of the value of one share under the same terms and conditions as prescribed above for the issuance of shares. One share may be issued against four coupons. Each coupon issued by the Company shall not carry any voting rights but shall have, and entitle the holders thereof to, one fourth of the rights (other than voting rights) of, and in respect of, the shares, including, without limitation, in terms of liquidation, redemption, dividend, distribution and other economic rights

The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on the date of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Company providing for the authorised share capital and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of such Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company in the Mémorial (unless amended, extended or renewed by the General Meeting of Shareholders).

Following each capital increase, duly stated by the Board of Directors, article 5 of the articles is to be amended corresponding such increase and said amendment is stated and published by the Board of Directors or any other person designated for that purpose by the Board.»

Seventh resolution

The meeting delegates all powers to each member of the Board of Directors, acting alone and with full power of substitution, to implement the above resolutions and generally to take all and any steps and sign any documents, as may be appropriate or necessary in relation therewith.

Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law 10 August 1915 on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. Relation LAC/2007/39689. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008008918/211/260.

(080004095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Moda Inc. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.488.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008519/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2007, réf. DSO-CL00496. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Martello Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.853.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 10. Juni 2007

1. Die Versammlung bestätigt die Niederlegung des Mandats des Verwaltungsratsmitglieds Herrn François Metzler zum Ende der heutigen Versammlung.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wählt die Versammlung einstimmig Herrn Michel Vandevijver, geb. am 5. Oktober 1948, wohnhaft 98, route de Poix, B-6870 Saint-Hubert, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 weiterführt.

Für die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008008404/756/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.
